



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2014 / 2015

Le club est une section de Léo Lagrange Nantes Omnisport et est régie par ses statuts en ce qui concerne son administration. Tout changement de l'omnisport entraîne celui de la section. Elle est gérée par des bénévoles.

L'Assemblée Générale de section réunie une fois par an, en séance ordinaire ; elle peut se réunir en séance extraordinaire de façon exceptionnelle. Elle élit pour 4 ans le comité directeur de section composé d'au moins un président, un trésorier, un secrétaire.

L'Assemblée Générale :

- approuve le rapport d'activité de la section
- approuve les comptes présentés par le trésorier
- définit les orientations de la section.

L'Assemblée Générale est notifiée un mois avant la date de réunion par écrit, soit par email soit par courrier postal. Cette réunion étant la plus importante de l'année, il est donc indispensable que le maximum d'adhérents se réunissent.

Le club adhère à la fédération française de badminton FFBAD et applique son règlement sur le plan de l'encadrement, des licences et compétitions notamment. Les règlements régionaux (Ligue) et départementaux (CODEP44), sont également appliqués.

Le présent règlement interne a pour but de préciser les règles propres à la section badminton.

Article 1 – Inscription

Toute personne procédant à son inscription ou à celle de son (ses) enfant (s) l'engage pour une saison allant du 1er septembre au 31 août, selon le planning établi par les responsables.

Pour que l'inscription soit effective le dossier doit être complet. Le certificat médical est de toute importance, son formalisme conditionne l'octroi des licences. A noter qu'il ne doit pas être de plus de 3 mois par rapport au début de la saison en cours (donc daté du 1er juin au tôt).

Tous les renseignements sont téléchargeables sur le site www.leobad.fr.

Les *pré-inscriptions* ne valent pas *inscriptions*.

a) Ré-inscriptions

Les ré-inscriptions d'une saison sur l'autre, qui font l'objet d'une remise financière, s'effectuent en 2 temps :

- une pré-inscription obligatoire effectuée en ligne,
- envoi du dossier complet au responsable des inscriptions,

Elles sont ouvertes en ligne dès confirmation des attributions de créneau (début juillet)

jusqu'à l'échéance de clôture (31 août 2014, cachet de la poste faisant foi, ou déposé en main propre auprès du responsable des inscriptions) dans la limite des places disponibles sur le créneau choisi. Passé cette date, tout ancien adhérent sera considéré comme nouvel adhérent et ne bénéficiera pas de la remise.

Chaque personne alors ré-inscrite recevra un email de confirmation d'inscription et d'attribution de créneau.

b) Nouvelles inscriptions

Pour les nouveaux adhérents, les inscriptions se déroulent de la façon suivante :

- une pré-inscription obligatoire effectuée en ligne,
- dépôt du dossier complet pendant les séances d'inscriptions début septembre.

Les pré-inscriptions obligatoires effectuées en ligne ne seront confirmées qu'une fois la validation physique de l'inscription faite. Pour s'assurer de l'inscription en bonne et due forme et de l'attribution du créneau choisi lors de la pré-inscription, il est indispensable de se présenter le plus tôt possible aux séances d'inscriptions de septembre (les 3, 8 et 15 septembre 2014 au gymnase Camus).

Les inscriptions en cours de saison sont acceptées selon les places disponibles et selon le planning établi (cf site internet). Elles seront traitées comme de nouvelles inscriptions. Le montant de l'adhésion *pourra* être ajustée en fonction de la période couverte.

Le club qui communique régulièrement avec les gestionnaires d'infrastructures fera son possible pour s'assurer de l'attribution des créneaux attribués. Cependant, il arrive que les gestionnaires d'infrastructures soient obligés de modifier les attributions de créneaux tardivement. Dans ces cas, chaque ré-inscription, pré-inscription ou inscription (suivant son stade d'avancement), se verra contactée pour choisir ce qui l'arrange le mieux :

- changer de créneau,
- être remboursé.

Article 2 – Paiement

Le règlement de l'adhésion comprend :

- la licence dont le montant est fixé par la FFBAD et ses organes déconcentrés (Ligue et CODEP44), et
- la cotisation à l'association qui peut être revue par le bureau au début de chaque saison.

Le club offre la possibilité de :

- régler en une seule fois,
- régler en 2 fois. Dans ce cas, les chèques datés du jour de l'inscription et remis à ce moment seront débités à J et J+30,
- les chèques vacances sont acceptés pour le règlement de l'adhésion, cependant dans un souci de traitement administratif efficace il sera demandé de régler l'adhésion comptant, de donner les chèques vacances qui seront dûment traités et remboursés aux joueurs lors de leur paiement au club par l'organisme payeur,
- bénéficier d'une remise pour les personnes se ré-inscrivant d'une saison sur l'autre,
- bénéficier d'une remise pour les personnes présentant un avis de non imposition,
- bénéficier d'une remise pour les familles nombreuses.

Les paiements en espèces le seront contre reçu, uniquement en présence du trésorier ; et n'est en aucun cas une obligation envers le club.

Seuls les joueurs à jour de leur cotisation et ayant fourni tous les documents nécessaires sont autorisés sur les courts.

En cas d'absence, de blessure ou de désistement il ne sera procédé à aucun remboursement.

Lorsque la section organise des stages pendant les vacances scolaires, ils sont soumis à un paiement complémentaire, sauf si cela est précisé autrement.

Les inscriptions aux compétitions (championnats et tournois) sont à la charge du club (cf. Article 7).

Si les frais d'inscription aux compétitions sont pris en charge par le club, le licencié, ou son représentant légal, déclarant forfait pour quelque motif que ce soit doit rembourser le montant de cette inscription, sauf si l'organisateur en accepte le remboursement.

Lors de déplacements, les participants ont à leur charge la totalité des frais de séjour : hôtel, repas, transport...

Article 3 – Horaires – Accès au cours – Sécurité

Les horaires des cours sont définis selon les créneaux attribués au club. Les cours sont répartis en début d'année selon les niveaux et/ou catégories d'âge des joueurs mais ils peuvent évoluer.

La responsabilité du club se limite strictement au temps des cours sur le créneau. Les joueurs sont invités à arriver au gymnase 5 minutes avant le début du cours pour débiter le créneau à l'heure précise.

La tenue doit être adaptée à la pratique du badminton. Le port de chaussures à gomme blanche, short / jupe et t-shirt est obligatoire. Le port de survêtement est accepté si les températures sont basses.

Il faut impérativement quitter les courts à l'heure de fin de créneau. Les vestiaires et douches restent utilisables jusqu'à 30 minutes après l'heure de fin de créneau.

Il est demandé de traiter le matériel fourni poteaux, filets, raquettes et volants entre autres (...) avec respect et de les utiliser pour l'usage qui leur revient. Les infrastructures mises à disposition par la mairie de Nantes et ses partenaires doivent être respectées, y compris les stationnements de véhicules (places handicapés particulièrement) aux abords des gymnases. Les portes de gymnase doivent rester fermées durant l'entraînement. Toute infraction, dégradation volontaire pourra faire l'objet de sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement de son inscription.

Tout incivilité (intimidation, violence verbale ou physique) d'un adhérent envers un autre, un membre du bureau ou un représentant de la mairie de Nantes peut conditionner une sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent, sans remboursement de son inscription.

Aucun effet personnel ne doit être laissé dans l'infrastructure, en particulier les vestiaires.

Aucun objet de valeur (sac à main, téléphone portable, ...) ne doit être laissé dans les véhicules garés à proximité des gymnases.

Article 4 – Parents accompagnateurs

Ils sont acceptés pendant les séances d'entraînement, mais à condition de ne pas perturber les cours.

Leur présence est préférable dans les tribunes plutôt qu'en bord de terrain.

Les parents peuvent s'arranger entre eux pour emmener ou ramener les enfants sur les créneaux d'entraînement ou sur des compétitions. La responsabilité du club ne saurait être mise en cause en cas de négligence d'un parent envers l'enfant confié.

La Charte-Parents est à signer au moment de l'inscription physique.

Article 5 – Encadrement

Les cours sont assurés par au moins une personne titulaire d'un DAB (Diplome d'Animateur de badminton) ou équivalent minimum.

Pour les encadrants bénévoles, le club s'engage à leur permettre d'accéder aux formations et qualifications de la FFBAD ou organes déconcentrés, correspondant à leur besoin.

Article 6 – Indemnisation des bénévoles et encadrants

Tous les personnels techniques et administratifs qui ont engagé des frais pour le compte de la section (transport et déplacements, achat de matériel ...) ont le choix entre deux options :

- Le remboursement en remettant au club les justificatifs : factures, kilométrages, photocopie de carte grise...
- L'abandon à l'association et le bénéfice de la réduction d'impôts selon l'article 200 du code général des impôts (CGI). Cet abandon de créances s'assimile à un don. Les justificatifs sont remis au trésorier qui établit le reçu fiscal.

Article 7 – Compétitions

Un joueur peut choisir de participer à des tournois (individuels) ou des championnats ou coupes (par équipe).

Les frais d'inscriptions aux compétitions sont régis par l'Article 2 du présent règlement.

Les jeunes joueurs s'engagent sur l'année à participer à 4 compétitions au minimum dans leur catégorie d'âge, sur les déclarées « principales » par le club (sur Nantes et ses proches alentours) ainsi que le(s) TDJ (Trophées Départementaux Jeunes). Le nombre de compétitions principales est entendu entre 5 et 10 par saison (soit environ 1 par mois), le nombre exact dépend la calendrier de la saison en cours, leur étalement dans la saison n'est pas la responsabilité du club.

Si le jeunes ne joue pas le jeu de participer aux 4 compétitions minimum, le club pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du jeune des entraînements dirigés, sans remboursement de son inscription.

Pour mieux comprendre les us et coutumes des compétitions, une fiche « *Ma Première Compétition* » est disponible, applicable autant aux jeunes qu'aux adultes.

Article 8 – Information

Le site internet donne accès à toutes les informations concernant la vie du club. Elles sont remises à jour de façon régulière et reste le premier point d'accès à l'information officielle du club.

Un profil facebook *Léo Lagrange Nantes Badminton* est aussi régulièrement mis à jour:

<https://www.facebook.com/pages/Léo-Lagrange-Nantes-Badminton/424273770950474>

Les joueurs seront informés des tournois, championnats et autres événements oralement ou par voie électronique.

Les responsables de la section sont à l'écoute des adhérents sur le bord des terrains, pendant les cours, au téléphone ou par email selon leur disponibilité.

Le courrier électronique est le moyen privilégié de communication. L'adresse email demandée lors de l'inscription est de grande importance. Ne pas oublier d'informer le club de tout changement.

Article 9 – Vie sociale du club

Le Club se veut vivant et lieu de partage ; il organisera au profit de ses adhérents plusieurs événements dans l'année :

- des journées internes permettant de jouer avec d'autres adhérents du club que vous ne connaissez pas, partager un sandwich, une boisson, parler et apprendre à se connaître, ... leur format peut varier en fonction de disponibilité d'infrastructures, idéalement tous les 2/3 mois,
- la soirée galette des rois, fin janvier,
- un tournoi pour les jeunes, date à confirmer en fonction des calendriers CODEP44,
- un tournoi pour les adultes, a priori début janvier mais la date reste à confirmer en fonction des calendriers CODEP44 et Ligue,
- journées portes ouvertes aux jeunes et aux adultes, en juin,
- les Léomix : rencontres amicales entre joueurs de tout niveau de club de la région, un bon moyen de rencontrer encore d'autres personnes et de jouer avec d'autres styles / niveaux de jeu.

Article 10 – Données et libertés individuelles

Dans le cadre de la communication interne et fédérale, les données personnelles seront utilisées comme le recommande la CNIL.

Afin d'alimenter les sites et autres matériels marketing du club, toute personne inscrite au club autorise le droit à l'image sans restriction. Pour les jeunes, leur représentant légal autorise tacitement le droit à l'image de leur jeune.

Le Club s'engage à mettre des informations pertinentes à la vie sociale et associative du club sur les outils de communication numérique. Celui-ci invite les parents à être les gardiens de la navigation de leurs enfants sur internet et sur leurs emails.

Le Club ne saurait être tenu pour responsable de tout dérapage numérique indépendant de sa volonté.

Sportivement,

Le Bureau de Léo Lagrange Badminton Nantes